

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

POUR TOUS



Ouverture du compte par chaque personne dès son entrée dans la vie active et jusqu'à la retraite (depuis le 01/01/2015)

UTILISATION



Mobilisation du CPF à l'initiative de chaque personne

FINANCEMENT



500 € chaque année, plafonnés à 5000 €

OU

800 € par an plafonnés à 8000 € pour les moins qualifiés

Somme obligatoire de 100 € à payer par toute personne active, souhaitant financer une formation avec son CPF

NEW!

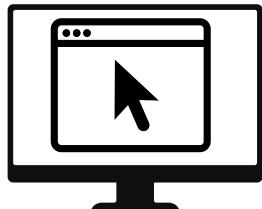
Automatiquement intégré au coût de la formation sur la plateforme. A réglé au moment de l'inscription.

FORMATIONS



- Formations conduisant à une certification (diplôme, titre, Certificat de Qualification Professionnelle)
- Accompagnement VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)
- Bilan de compétences
- Préparation du permis de conduire

ACCÈS



Accès via l'application mobile

ou

Le site web

moncompteformation.gouv.fr